

**Ville de Fleurance**

**CONCOURS  
D'ÉCRITURE**

**2024**



12ème édition

Règlement du concours

**Médiathèque Municipale**

**100 rue Pasteur**

**32500 FLEURANCE**

**☎ 05.62.06.18.96**

**✉ [mediatheque@villefleurance.fr](mailto:mediatheque@villefleurance.fr)**



# **CONCOURS D'ÉCRITURE 2024**

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

**Article 1** Ce concours est organisé par la bibliothèque de Fleurance. Il est ouvert à tous-tes les auteurs-rices amateurs-rices, n'ayant jamais publié, à partir de 9 ans.

La participation est gratuite.

Cinq catégories sont ouvertes avec une participation possible en groupe ou individuellement :

- 9-11 ans
- 12-15 ans
- 16-18 ans
- 19 ans et plus
- Structures d'accueil spécialisées (EHPAD, structure, association d'alphabétisation...).

**Article 2** Le thème du concours 2024 est "Acrobatie littéraire et Jeux de mots". Le concours est soumis à la contrainte de mots imposés. Une liste de 20 mots est proposée ci-dessous. Les participant-e-s des catégories « 9-11 ans », « 12-15 ans » et « structure d'accueil », devront obligatoirement utiliser 5 mots minimum parmi les 20 proposés et les participants des catégories « 16-18 ans » et « 19 ans et plus » devront utiliser 10 mots minimum.

- |                |                 |               |           |
|----------------|-----------------|---------------|-----------|
| - garniture    | - dopage        | - clochard    | - rocher  |
| - suffisant    | - international | - compétition | - Olympe  |
| - sponsor      | - projet        | - stade       | - épreuve |
| - organisation | - esprit        | - cérémonie   | - antique |
| - membre       | - molaire       | - anneaux     | - honorer |

Ces mots pourront être accordés ou conjugués

**Article 3** Le texte doit être une œuvre originale. Il doit porter un titre.

Il se présentera sous la forme d'un texte dactylographié de 2 pages maximum format A4 (21 x 29,7 cm), en police de caractère Times New Roman taille 12, format PDF.

Il doit être écrit en français. Tous les genres sont acceptés.

Un seul texte sera accepté par participant-e-s.

**Article 4** Les participant-e-s devront envoyer leur texte et bulletin d'inscription, par voie postale ou par courriel au plus tard le :

samedi 30 mars 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi ou envoi horodaté)

L'objet du mail sera : Concours d'écriture 2024.

Pour préserver l'anonymat, le texte ne devra comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur. Le nom du fichier joint sera le titre du texte.

Chaque candidat-e recevra un accusé de réception par mail.

Les données personnelles des participant-e-s (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail) sont récoltées par la Médiathèque de Fleurance et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

**Article 5** Les bulletins d'inscription et les autorisations parentales doivent être dûment complétés et lisibles. Ils sont à retirer à la Médiathèque municipale ou seront adressés, sur demande, par voie numérique.

Ils seront ensuite transmis, par voie postale à l'adresse suivante :

Médiathèque Municipale

Concours d'écriture 2024

100, rue Pasteur

32500 Fleurance

Ou par mail :mediatheque@villefleurance.fr

**Article 6** Les textes faisant l'apologie de toutes formes de déviances (comme la violence, la pornographie, la drogue, le racisme...) ou traitant de religion ou de politique ne seront pas pris en compte.

**Article 7** Le jury est composé d'au moins 6 personnes. Les membres du jury s'engagent à lire l'ensemble des textes et à les évaluer. Les critères de jugement porteront essentiellement sur l'originalité du texte, le style d'écriture, la cohérence du texte et le respect du thème et du règlement.

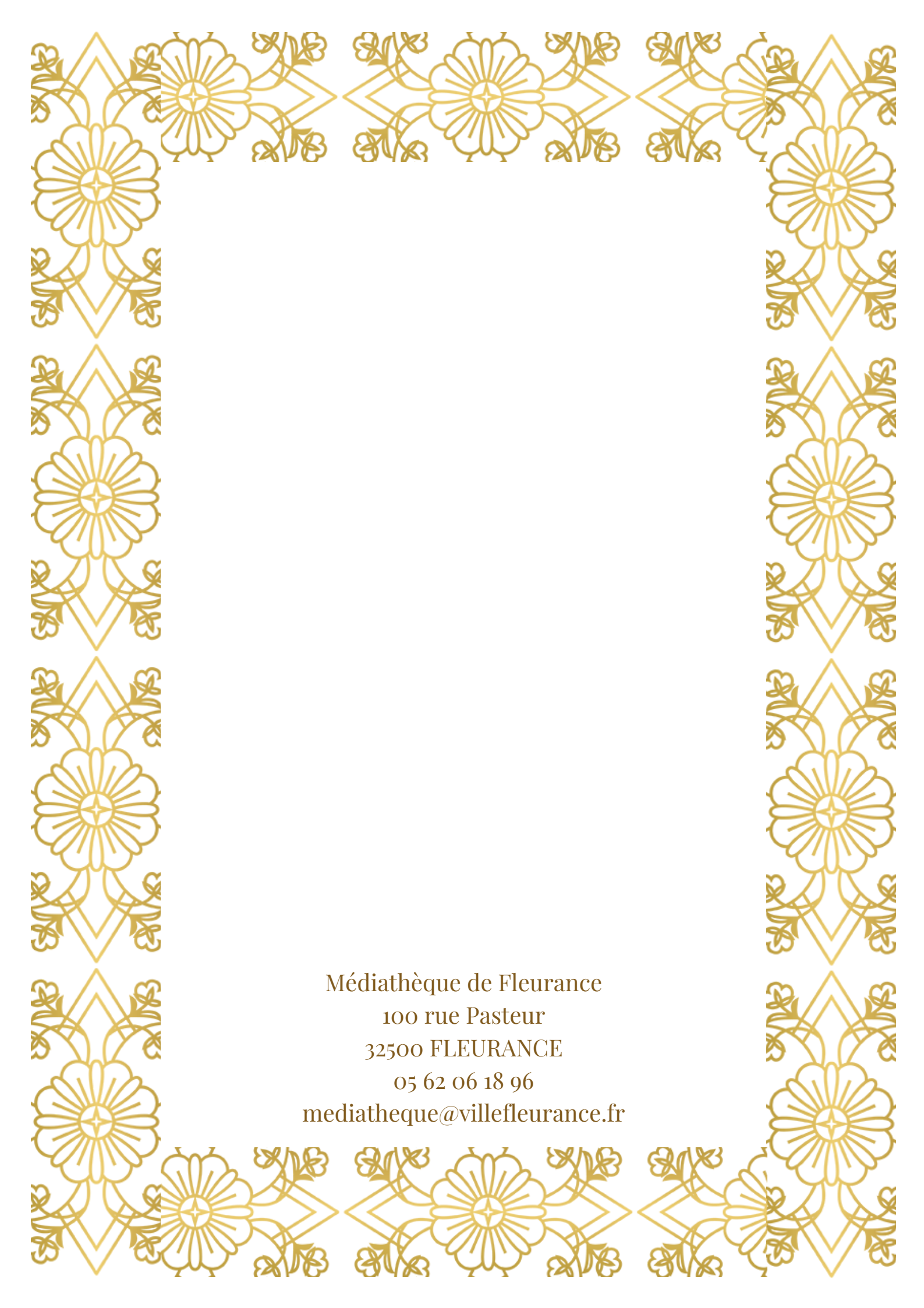
**Article 8** La date de proclamation des résultats sera définie ultérieurement.

Les lauréat-e-s seront prévenu-e-s individuellement. Leur présence est souhaitée lors de la remise des prix.

Les dotations sont sous forme de bons d'achat, d'accès à diverses offres culturelles (librairies, cinéma, spectacles...).

**Article 9** Les lauréat-e-s acceptent de céder à titre gratuit l'exploitation de leur œuvre à la Médiathèque municipale de Fleurance. Les lauréat-e-s autorisent la Médiathèque municipale à publier leurs textes en mentionnant le nom de l'auteur-riche. Ils autorisent également le comité d'organisation à les mettre en ligne, sur le portail mediagers.fr.

**Article 10** La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury. L'organisation se réserve aussi le droit d'annuler le concours faute de participations suffisantes ou en cas de force majeure.

A decorative border in a golden-yellow color, featuring a repeating pattern of stylized flowers and diamond shapes. The flowers have multiple petals and a central star-like motif. The diamonds are formed by overlapping lines, creating a lattice-like structure. The border runs along the top, bottom, and sides of the page, framing the central text.

Médiathèque de Fleurance  
100 rue Pasteur  
32500 FLEURANCE  
05 62 06 18 96  
[mediatheque@villefleurance.fr](mailto:mediatheque@villefleurance.fr)